



## 1. MESURES PRÉALABLES

- **Disposer d'un système d'alarme sonore fonctionnel** : afin d'aviser les usagers du plan d'eau du déclenchement d'une opération d'urgence. Le système d'alarme devrait comporter au moins 2 signaux sonores différents : l'un pour ordonner l'évacuation vers le point de ralliement, l'autre pour ordonner l'évacuation vers la rive la plus proche.
- **Identifier un responsable de la sécurité sur le plan d'eau (agira comme COU)** : chargé de prendre les décisions relatives à la baignade et à la navigation et de superviser les opérations d'urgence sur le plan d'eau. Dans le présent protocole, le responsable de la sécurité sur le plan d'eau agira comme coordonnateur des opérations d'urgence.
- **Identifier un point de ralliement** : un emplacement précis, préalablement désigné, en bordure du plan d'eau, où doivent se regrouper les usagers du plan d'eau en cas d'évacuation.
- **Identifier un point de rassemblement** : un endroit précis (souvent le stationnement principal du site) où tous les occupants du camp devront se rendre au déclenchement de l'alarme générale. Le faire connaître au personnel lors de formations et de simulations.
- **Disposer de sauveteurs** : ces derniers doivent être conformément formés et en nombre suffisant en fonction de la superficie de l'aire de baignade et du type de plan d'eau (piscine ou lac).
- **Disposer d'une ou plusieurs embarcations de surveillance et d'intervention en situation d'urgence** : selon le type de plan d'eau et la nature des activités nautiques, il peut s'agir de chaloupe à moteur, bateau pneumatique motorisé, canot, etc.
- **Appliquer un système de surveillance et de dénombrement des baigneurs qui facilite la gestion du plan d'eau (système copain-copain).**
- **Disposer d'un système de communication fonctionnel** : pour signaler les accidents survenus sur le plan d'eau au personnel de direction du camp et pour permettre aux principaux intervenants de communiquer entre eux.
- **Posséder un accès à de l'information météorologique** : qui permet au responsable de la sécurité du plan d'eau de connaître les prévisions quotidiennes pour le secteur du camp.
- **Disposer d'un système de compilation des usagers du plan d'eau à chaque période de la journée.**
- **Désigner une équipe d'employés pour agir comme équipe de recherche sur le plan d'eau.**

## 2. SUR LES LIEUX

- Réagir conformément au signal sonore émis par le responsable de la sécurité du plan d'eau.
- Dans l'impossibilité de gagner le point de ralliement, gagner la rive la plus proche et attendre que les conditions le permettent pour regagner le point de ralliement.
- En cas d'orage, rejoindre la rive et se mettre à l'abri dans un immeuble. Si c'est impossible, tenez-vous à l'écart des objets élevés (arbres, poteaux, câbles, clôtures, etc.)

## 3. SÉQUENCE D'INTERVENTION

ANIMATEUR	COORDONNATEUR DES OPÉRATIONS D'URGENCE (COU)	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)
<p>1. Selon le timbre sonore de l'alarme entendue:</p> <p><u>Baigneurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Regrouper les campeurs de son groupe vers le point ciblé (point de ralliement ou rive la plus proche).</li></ul> <p><u>Utilisateurs d'embarcations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Regrouper les campeurs de son groupe autour de son embarcation et s'assurer que le déplacement vers le point ciblé (point de ralliement ou rive la plus proche)</li></ul>	<p>1. Informé d'un accident sur le plan d'eau, de l'imminence d'un danger météorologique ou de toute autre menace à la sécurité, déclencher l'alarme sonore correspondant à l'évacuation du plan d'eau, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• évacuation vers le point de ralliement;</li><li>• évacuation vers la rive la plus proche.</li></ul>	

ANIMATEUR	COORDONNATEUR DES OPÉRATIONS D'URGENCE (COU)	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)
se fasse de la façon la plus groupée possible.		
	2. Dès que possible, informer le 1 <sup>er</sup> dirigeant du camp et préciser le motif du déclenchement de l'alarme.	1. Informé du déclenchement de la procédure d'évacuation, demeurer en communication constante avec le COU.
	<p><b>Uniquement si les conditions météorologiques ne mettent pas sa sécurité en danger :</b></p> <p>2. Mobiliser un employé qualifié et autorisé qui parcourra le plan d'eau en embarcation d'urgence pour faciliter la procédure d'évacuation.</p>	
	<p>3. Évacuation du plan d'eau :</p> <p><u>Baigneurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser le système Copain-copain pour dénombrer les baigneurs.</li> </ul> <p><u>Utilisateurs d'embarcations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Superviser l'évacuation du plan en s'assurant du retour de toutes les embarcations et en offrant l'assistance requise aux passagers des embarcations.</li> </ul>	<p>2. Après évaluation de la situation, déclencher l'exécution d'autres protocoles d'urgences (1ers soins, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Si ce n'est pas déjà fait et la situation le demande aviser le RSS et/ou appeler le 911.</li> </ul>

ANIMATEUR	COORDONNATEUR DES OPÉRATIONS D'URGENCE (COU)	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)
<p>2. S'il est impossible de naviguer vers le point de ralliement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diriger le groupe d'embarcations vers la rive la plus proche.</li> <li>• Sécuriser les campeurs et les préserver des éléments menaçants.</li> <li>• En cas d'orage, se mettre à l'abri dans un immeuble. Si c'est impossible, se tenir à l'écart des objets élevés (arbres, poteaux, câbles, clôtures, etc.)</li> </ul>	<p><b>Évacuation vers la rive la plus proche :</b></p> <p>4. Dès que les conditions le permettent, lancer l'alarme ordonnant l'évacuation vers le point de ralliement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se rendre au point de ralliement avec le registre des présences.</li> </ul>	
<p>3. Encadrer son groupe vers le point de ralliement et demeurer en attente des prochaines consignes du COU.</p>	<p><b>Évacuation vers le point de ralliement :</b></p> <p>5. À mesure que les baigneurs et les utilisateurs d'embarcation gagnent le point de ralliement, compiler les présences sur le registre prévu à cette fin, jusqu'à ce que le plan d'eau ait été complètement évacué.</p>	
	<p><b>Absence d'un ou plusieurs usagers du plan d'eau :</b></p> <p>6. Déclencher le signal annonçant une opération de recherche sur le plan d'eau et mobilise les membres de l'équipe de recherche, qui se répartissent les tâches principales suivantes :</p>	<p><b>Absence d'un ou plusieurs usagers du plan d'eau :</b></p> <p>3. Si ce n'est déjà fait, communiquer avec le 911 et informer les services d'urgence du déclenchement d'une opération de recherche sur le plan d'eau.</p>

ANIMATEUR	COORDONNATEUR DES OPÉRATIONS D'URGENCE (COU)	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sauveteurs : ratissent l'aire de baignade et ses environs.</li> <li>• Embarcations motorisées : ratissent le plan d'eau vers les rives les plus éloignées du camp.</li> <li>• Embarcations non motorisées : ratissent les rives les plus rapprochées du site du camp, en s'éloignant graduellement.</li> <li>• Véhicules motorisés : ratissent les rives du plan d'eau accessibles par des chemins.</li> <li>• Employés à pied : ratissent les rives du plan d'eau les plus rapprochées du site du camp.</li> </ul>	
	<p><b>Absence d'un ou plusieurs usagers du plan d'eau :</b></p> <p>7. Supervise la poursuite des opérations de recherche jusqu'à la découverte des personnes manquantes ou jusqu'à leur prise en charge par les services d'urgence.</p>	<p><b>Absence d'un ou plusieurs usagers du plan d'eau :</b></p> <p>4. Au besoin, ordonner le déclenchement du <i>Protocole d'urgence personne manquante</i>, afin d'étendre les recherches à la partie terrestre du site du camp.</p>
<p><b>Absence d'un ou plusieurs usagers du plan d'eau :</b></p> <p>4. L'animateur accompagne son groupe vers le point de rassemblement du camp.</p>	<p><b>Absence d'un ou plusieurs usagers du plan d'eau :</b></p> <p>8. Ordonner le déplacement des groupes évacués du point de ralliement au point de rassemblement.</p>	

ANIMATEUR	COORDONNATEUR DES OPÉRATIONS D'URGENCE (COU)	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)
	<p><b>Absence d'un ou plusieurs usagers du plan d'eau :</b></p> <p>9. À la conclusion des opérations de recherche, offrir le support nécessaire aux personnes retrouvées en faisant appel au responsable des soins de santé ou au 1<sup>er</sup> intervenant psychosocial du camp.</p>	<p><b>Absence d'un ou plusieurs usagers du plan d'eau :</b></p> <p>5. Communiquer avec la famille des campeurs ayant fait l'objet des recherches pour l'informer de la situation des soins apportés et des étapes à venir.</p> <p>6. Mettre à exécution le <i>Protocole de collecte et d'analyse de l'information</i>.</p> <p>7. Au besoin, mettre à exécution le <i>Protocole de gestion de crise</i>.</p> <p>8. Mettre à exécution le <i>Protocole de débriefage</i>.</p>